

Il se peut—je n'en sais rien et personne, je pense, ne saurait en être sûr—que, en ce qui touche certains des éléments accessoires, à inclure dans un régime contributif de sécurité de la vieillesse, une nouvelle modification de la constitution soit nécessaire, mais c'est précisément pour que la pension de vieillesse contributive soit fondée sur la constitution que la modification de 1951 a été apportée. Il n'y a donc aucune raison au monde pour que la Chambre ne soit pas saisie et ne soit pas actuellement en train de discuter d'un projet de loi sur la pension de vieillesse contributive, si le gouvernement avait voulu tenir la promesse qu'il a faite il y a quatre ans. Mais le gouvernement ne l'a pas voulu. Ces gens-là n'ont pas de programme, pas de régime. Ils se cachent derrière ce dernier en date de leurs écrans de fumée, tout en se mettant à espérer que cette pauvre vieille promesse pourra encore servir à leur gagner les prochaines élections.

**M. Pallett:** L'honorable député a-t-il lu la lettre du premier ministre du Québec, M. Lesage, avant de prononcer ces paroles?

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai lu très attentivement la lettre de M. Lesage.

**M. Pallett:** Moi de même. L'avez-vous comprise?

**L'hon. M. Pickersgill:** M. Lesage était déjà un distingué député ici même, alors que vous étiez encore dans l'œuf. M. Lesage est l'une des trois ou quatre personnes qui ont fait plus que quiconque pour que nous ayons aujourd'hui un régime universel de pension de vieillesse d'une portée plus élevée que celui de tout autre pays du monde...

**M. Benidickson:** Il était président du comité.

**L'hon. M. Pickersgill:** ...et qui était aussi d'une portée plus élevée que celui de tout autre pays du monde, y compris les riches États-Unis, en 1957.

**M. Pallett:** L'honorable représentant désapprouve-t-il la lettre du premier ministre Lesage?

**L'hon. M. Pickersgill:** Si l'honorable député voulait bien faire ses propres discours quand c'est lui qui a la parole, je lui en serais fort obligé.

**M. Pallett:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**Des voix:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je disais donc que M. Lesage sait très bien ce qui s'est passé en 1951. Ce qui s'est produit alors, c'est qu'on a soumis aux premiers ministres provinciaux, y compris M. Maurice Duplessis, l'ami des ho-

[L'hon. M. Pickersgill.]

norables vis-à-vis, le programme de pension de vieillesse universelle dont le présent gouvernement cherche à s'attribuer le mérite. Les premiers ministres ont pris connaissance de tout le programme avant qu'on les invite à approuver une modification constitutionnelle et tous, même ce grand autonomiste, ont alors approuvé cette modification.

Que dit M. Lesage dans sa lettre? Il dit: «Montrez-nous votre programme. Dites-nous ce que vous allez faire. Exposez-nous l'affaire et, ensuite, nous déciderons. Nous n'allons pas vous accorder des pouvoirs avant de savoir ce que vous voulez». Autrement dit, M. Lesage a tout simplement dévoilé leur jeu. Voilà ce qu'il a fait. Il a dévoilé leur jeu et ils en ont rougi. Voilà ce qu'il a fait. Je remercie l'honorable député, car je n'avais pas l'intention de parler de cette question, mais je le remercie de m'en avoir donné l'occasion.

**M. Pallett:** Où le premier ministre Lesage dit-il qu'aucune modification constitutionnelle n'est nécessaire? Pouvez-vous le montrer dans sa lettre? Montrez-nous où le premier ministre du Québec dit qu'aucune modification constitutionnelle n'est requise.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai dit ce que j'avais à dire là-dessus et, maintenant, je veux parler de cette série de faux exposés que s'est permis le premier ministre cet après-midi. Il a parlé de l'année de base, mais c'était l'argumentation du premier ministre qui péchait par la base.

**M. Pallett:** C'était sous un régime libéral.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il a choisi l'année 1956-1957. Le premier ministre, je suppose, après cinq ans, bien que je ne sois pas certain que ce soit vrai, puisqu'il s'y connaît tellement peu dans les choses du gouvernement... (*Exclamations*)

**Une voix:** Vous pouvez parler!

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, et je puis en dire long à l'honorable député là-dessus. Quelqu'un qui s'absente de son bureau un jour sur deux pendant trois mois, ne peut guère accomplir son travail; or c'est précisément ce qu'a fait le premier ministre durant le dernier trimestre de 1961.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ce que l'honorable député affirme là est absolument faux. Personne à Ottawa n'est plus assidu à son bureau que le premier ministre du Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** La loyauté du ministre envers son chef est plus admirable que son jugement.

**L'hon. M. Monteith:** Je maintiens ce que je viens de dire.